

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE SPECIFIQUE AUX TRAVAUX DE TOITURE ET D'ISOLATION  
2022 à 2024 inclus – CLOSERIE DES MONTS A YVETOT**

**REFERENCE DU DOSSIER :**

2021-DT-54

**IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :**

LOGEAL IMMOBILIERE SA  
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX  
TEL : 02.35.95.92.00

**MODE DE PASSATION ET OBJET DU MARCHÉ :**

Procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Les travaux se dérouleront en 3 tranches :**

1 tranche ferme en 2022

1 tranche conditionnelle en 2023 (conditionnée au budget)

1 tranche conditionnelle en 2024 (conditionnée au budget)

Montant de l'Enveloppe Financière Prévisionnelle à ce stade du marché : 1 900 000 euros HT (tranches fermes et conditionnelles 1 et 2 confondues)

Cette Enveloppe financière prévisionnelle est à retravailler en fonction de l'avancement du projet et jusqu'au stade de la mission Avant-Projet

**DESIGNATION DES LOTS :**

Marché non alloti

**VARIANTES :**

La présente consultation est lancée **AVEC 2 VARIANTES OBLIGATOIRES (Mission OPC + Mission Assitance à Relation Locataire) QUI SONT À CHIFFRER OBLIGATOIREMENT PAR LES CANDIDATS.**

En revanche, les VARIANTES FACULTATIVES (émises à l'initiative du candidat) SONT INTERDITES.

Les candidats sont tenus de remettre une offre rigoureusement conforme au dossier de consultation

**MODALITE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :**

Le candidat attributaire devra être architecte DPLG.

L'attributaire pourra être un candidat unique ou groupement d'entreprises (cf article 8 du règlement de la consultation pour ce dernier point).

Dans les 2 cas précités, l'attributaire devra disposer de toutes les compétences et composer une équipe de maîtrise d'œuvre liée spécifiquement à la typologie / technicité des opérations de travaux à venir sur les tranches ferme et conditionnelles 1 et 2

**DELAI D'EXECUTION PREVU :**

Dans le cadre du marché, sous réserve de l'application de l'article relatif à la résiliation du présent AE valant CCAP, la mission du maître d'œuvre démarre à compter de la date de notification du marché et s'achève à la fin du délai de "Garantie de parfait achèvement" des travaux ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.

En cas de pluralité des délais de garantie de parfait achèvement, il est entendu que la mission s'achève à l'expiration de ce dernier délai ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans tous les cas, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

La durée d'exécution prévisionnelle globale du projet de travaux s'étalera sur 3 ans (Tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2 le cas échéant en cas d'affermissement).

Les points de départ des délais d'exécution sont déterminés à l'article 12.2 du présent acte d'engagement.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le Maître d'Ouvrage au Maître d'œuvre lorsqu'une cause n'engageant pas la responsabilité de ce dernier fait obstacle à l'exécution du contrat dans le délai contractuel. En ce cas, le Maître d'œuvre doit signaler au Maître d'Ouvrage les causes faisant obstacle à l'exécution du contrat qui selon lui échappent à sa responsabilité. Il dispose, à cet effet, d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ces causes sont apparues.

Il formule en même temps une demande de prolongation du délai contractuel. Il indique la durée de la prolongation dès que le retard peut être déterminé. Le Maître d'Ouvrage notifie sa décision dans le mois suivant la demande.

Aucune demande de prolongation du délai d'exécution ne peut être présentée pour des événements survenus après l'expiration du délai contractuel éventuellement déjà prolongé.

Les dossiers de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marches-securises.fr/>.

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

Cf également article 9.1 du règlement de la consultation

**CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :**

| Critères   | critères de Pondération |
|--|-------------------------|
| Proposition/prix des honoraires et compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle  | <b>50 pts</b>           |
| Adéquation de la proposition au regard du mémoire technique avec le programme travaux (prise en compte de la problématique spécifique à l'opération de travaux concernée, technicité, contraintes, particularités et exigences du site + problématique environnementale) : 20 pts<br><br>Adéquation de la proposition d'équipe du MOE / ou du groupement et donc des cotraitants qui participeront aux prestations de maîtrise d'œuvre de l'opération de travaux (Moyens humains : qualité et pertinence de l'équipe dédiée en terme de CV, profils / mais aussi pertinence de la composition du groupement au vu des compétences requises au vu du site des travaux, OPC) : 10 pts<br><br>Délais d'exécution (fiabilité-respect des délais de base et / optimisation des délais proposée par le maître d'œuvre le cas échéant) : 20 pts | <b>50 pts</b>           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100 pts</b>          |

**NEGOCIATION :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

**DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 JOURS à compter de la date de remise des offres initiales ou négociées le cas échéant**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : JEUDI 23 SEPTEMBRE À 12H00**

**ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :**

Les offres peuvent être retournées par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé en mains propres à l'accueil du siège social de LOGEAL immobilière, 5 rue St Pierre, 76190 YVETOT **CEPENDANT, NOUS DEMANDONS AUX ENTREPRISES DE PRIVILEGIER LES ENVOIS PAR VOIE ELECTRONIQUE (Cf article 11 du règlement de la consultation) à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>**

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : cf article 13 du règlement de la consultation**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui serait nécessaire à l'étude du dossier, les candidats devront faire parvenir une demande écrite prioritairement par la plate-forme de dématérialisation, par courriel, ou par voie postale, 10 jours avant la date limite de remise des offres, et une réponse sera alors adressée à tous les candidats dans un souci d'égalité de traitement et de transparence des informations diffusées.

**Renseignements administratifs :** M MARVIN BAILLEUL Gestionnaire des marchés (DAF – Pôle Marchés)  
[m.bailleul@logeal-immobiliere.fr](mailto:m.bailleul@logeal-immobiliere.fr)

**Renseignements techniques :** M Eric LARCHEVEQUE Chargé de maintenance (Direction Technique)  
[e.larcheveque@logeal-immobiliere.fr](mailto:e.larcheveque@logeal-immobiliere.fr)

**DATE DE VALIDATION D'ENVOI A LA PUBLICATION : le 3/08/2021**